

QUESTION-REPONSE DU 10 DECEMBRE 2013

## Quels sont les documents à fournir à l'URSSAF et à remettre aux salariés en matière de protection sociale complémentaire?

Pour que les contributions patronales au régime de protection sociale complémentaire bénéficient de l'exemption d'assiette en matière de cotisations sociales, l'employeur doit tenir à disposition de l'Urssaf un certain nombre de justificatifs ; par ailleurs, l'employeur a une obligation d'information des salariés, et doit lui remettre un certain nombre de documents.

La nature des documents à avoir dans le dossier social de l'entreprise dépend des modalités de mise en place du dispositif.

Modalités de mise en place de la protection sociale complémentaire	Documents à tenir à dispositif de l'Urssaf	Documents à remettre aux salariés
<b>Accord de branche (convention collective)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du contrat</li> <li>- Copie de l'accord de branche</li> </ul> <p>Si l'employeur modifie le niveau de cotisations prévu par l'accord, il doit suivre le formalisme inhérent à la mise en place de la protection sociale complémentaire par décision unilatérale (cf. ci-dessous)</p> <p>Si le mandataire social est visé par le dispositif, il faut avoir la copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration actant son rattachement au dispositif</p>	<p>Tenir à disposition des salariés un exemplaire de l'accord de branche</p> <p>Remise d'une notice d'information portant sur les garanties et l'étendue de la couverture et justifier de la remise de cette notice (remise en main propre contre décharge ou courrier RAR) (ceci est à faire aussi pour les salariés embauchés après la mise en place du dispositif)</p>
<b>Accord d'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du contrat</li> <li>- Copie de l'accord d'entreprise et copie du récépissé de dépôt à la DIRECCTE (DIECCTE dans les DOM)</li> </ul> <p>Si le mandataire social est visé par le dispositif, il faut avoir la copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration actant son rattachement au dispositif</p>	<p>Tenir à disposition des salariés un exemplaire de l'accord d'entreprise</p> <p>Remise d'une notice d'information portant sur les garanties et l'étendue de la couverture et justifier de la remise de cette notice (remise en main propre contre décharge ou courrier RAR) (ceci est à faire aussi pour les salariés embauchés après la mise en place du dispositif)</p>

<p><b>Référendum</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du contrat</li> <li>- Projet d'accord proposé par le chef d'entreprise et procès-verbal de ratification par les salariés</li> </ul> <p>Si le mandataire social est visé par le dispositif, il faut avoir la copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration actant son rattachement au dispositif</p>	<p>Avant de consulter les salariés, leur communiquer le projet d'accord et une note explicative décrivant le dispositif ; les informer de la date de la consultation</p> <p>Procès-verbal de ratification de l'accord</p> <p>Tenir à disposition des salariés une copie de l'accord</p> <p>Remise d'une notice d'information portant sur les garanties et l'étendue de la couverture et justifier de la remise de cette notice (remise en main propre contre décharge ou courrier RAR) (ceci est à faire aussi pour les salariés embauchés après la mise en place du dispositif)</p>
<p><b>Décision unilatérale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du contrat</li> <li>- Copie de l'écrit remis aux salariés actant la décision unilatérale</li> </ul> <p>Justifier de la modalité de remise de cet écrit aux salariés (remise en main propre contre décharge ou courrier RAR)</p> <p>Si le mandataire social est visé par le dispositif, il faut avoir la copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration actant son rattachement au dispositif</p>	<p>Ecrit remis à chaque salarié actant la décision unilatérale ; cet écrit doit être remis en main propre contre décharge ou en courrier RAR</p> <p>Tenir à disposition des salariés une copie de la décision unilatérale</p> <p>Remise d'une notice d'information portant sur les garanties et l'étendue de la couverture et justifier de la remise de cette notice (remise en main propre contre décharge ou courrier RAR) (ceci est à faire aussi pour les salariés embauchés après la mise en place du dispositif)</p>